



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Ille-et-Vilaine

Rennes, le 30 mars 2023

L'Inspecteur d'académie,
Directeur Académique des services départementaux
de l'Education nationale d'Ille et Vilaine

Division du 1^{er} degré

DIV 1 C

Affaire suivie par :

à

Laurence DENOUAL

Gestionnaire

T 02 99 25 10 42

ce.35div1aff@ac-rennes.fr

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
en charge du premier degré

1 Quai Dujardin - CS 73145
35031 RENNES Cedex

Objet : Préparation de la carte des maîtres formateurs, année scolaire 2023-2024.

En vue d'établir la carte départementale des maîtres formateurs pour l'année 2023/2024, il est nécessaire de procéder à un recensement auprès des personnels titulaires d'un CAFIPEMF à la rentrée 2023. Ainsi je souhaite connaître parmi vous :

- ceux qui demanderont à continuer à exercer ces fonctions en 2023-2024.
- ceux qui n'assurent pas actuellement des fonctions de maîtres formateurs et souhaiteraient le faire à la prochaine rentrée.
- ceux qui se présentent aux épreuves d'admission du CAFIPEMF, sous réserve de leur réussite à l'examen.

Je vous précise que les enseignants maîtres formateurs assureront ces fonctions pour 25% de leur service. Une dérogation pour exercer ces missions sur une autre quotité pourra être accordée sur demande motivée.

Si vous êtes intéressés par ces fonctions, merci de bien vouloir compléter la notice jointe en annexe et la transmettre obligatoirement pour avis à votre IEN, pour le 03 mai 2023.

Ces candidatures seront examinées par une commission qui se réunira au troisième trimestre.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Marc TEULIER

